

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.50.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$2.00 (10 fr.).

Doivent être payés d'avance.

---

Manuscripts, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103 rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

---

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujo sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation qu' j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASAVANT FRERES

... FACTEURS D'ORGUES ...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 52 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc. ....

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

# A MM. LES CURÉS

## VOTRE FABRIQUE

*ésire-t-elle emprunter,  
Consolider sa dette,  
Faire des constructions  
ou des améliorations?*

Nous pouvons lui prêter tout l'argent nécessaire à ses constructions et réparations, au grand bénéfice de votre paroisse et à votre grand avantage.

**Hamel & MacKay, Notaires**

198, rue St-Jean, QUÉBEC. Tel. 4455.

Représentants de

VERSAILLES, VIDRICAIRE, BOULAIS, Ltée.

Montréal.

REMPLEISSEZ ET ADRESSEZ-NOUS LA FORMULE SUIVANTE :

à le 191

MM. HAMEL & MACKAY, notaires,  
Québec.

Messieurs,

*Veillez donc m'adresser, sans obligations de ma part, les conditions pour un emprunt de \$..... dont*

*a besoin la* { *fabrique de*  
*c. scolaire de* .....

*Signature* .....

*Adresse* .....



# TAROL

SOLLAGE RAPIDEMENT GUERIT SUREMENT  
Rhumes, Toux, Bronchites, Coqueluche, Grippe  
et toutes les MALADIES des VOIES  
RESPIRATOIRES

TAROL n'est pas une préparation secrète, mais c'est un remède scientifiquement préparé par des chimistes compétents, d'après des formules approuvées par la profession médicale et avec des éléments de choix dont les principaux sont :

**LE GOUDRON ET L'HUILE DE FOIE DE MORUE**

**LE GOUDRON** aseptise les poumons et les voies respiratoires et combat l'action néfaste des microbes.

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE** adoucit les muqueuses irritées, facilite la toux et l'expectoration et fournit à l'organisme déprimé la chaleur et l'énergie qui lui permettront de résister à l'attaque et de reconquérir les forces.

Demandez toujours **TAROL** et exigez-le.  
Dr. Ed. Morin & Cie., Limitée QUEBEC, Que.



## Le Tonique des Poumons

### VIN MORIN

#### CRESO-PHATES

Dans toutes les maladies des bronches et des poumons et leurs convalescences, rien n'égale l'usage régulier du **VIN MORIN CRESO-PHATES**. Il aseptise les voies respiratoires et fournit à l'organisme l'énergie nécessaire pour vaincre la maladie.

**DR. ED MORIN & CIE.,**  
Limitée

QUEBEC, CANADA.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263  
Résidence : 15, rue Ste-Julie

**CHARLES GAGNON**

AGENT ET COURTIER

D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,  
MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC  
CANADA.

**MATTE & MATTE**

COMPTABLES

Vérification (Audition) — In-  
ventaire — Préparation de bilan —  
Fidéli-commis — Administration de  
biens de succession — Perception  
— Compromis entre Débiteurs et  
Créanciers — Liquidation de fail-  
lite.

88, rue St-Pierre,  
QUEBEC.

**POUR CONVENIR A TOUTES LES BOURSES**

Nous vendons le CHARBON DUR au sac de 100 lbs.

Et le CHARBON de BOIS " CASTOR " au minot.

PRIX CONVENABLES.

**CHARCOAL SUPPLY Co. OF QUEBEC, LIMITED.**

Département de Québec.

LEO GAUDRY,  
Gérant.

92, rue St-Roch.

Téléphone : 3320.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserve : Deux millions cent mille piastres.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quel que chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1761.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00                       | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|------------------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - - - - - PAR MOIS - - - - - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95                     | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73                       | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41                       | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05                       | 510.19   | 765.48   | 1026.73  | 1275.83   | 1580.97   |
| 5   | 328.72                       | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1944.06   |
| 6   | 394.44                       | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2387.61   |
| 7   | 467.30                       | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2387.55   | 2904.99   |
| 8   | 542.37                       | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.59   |
| 9   | 619.70                       | 1239.61  | 1859.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38                       | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47                       | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04                       | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17                       | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93                      | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38                      | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1280.64                      | 2461.64  | 3608.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78                      | 2657.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87                      | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03                      | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35                      | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91                      | 3504.35  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                        |        |
|------------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins.....  | 3 sous |
| de 5.00 à \$10.00..... | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00.....  | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00.....  | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous. même que celui des Postes et des Messageries (Express), il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC

## QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL.

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

### UN BON CONSEIL

Pour contribuer au succès d'une bonne œuvre, tout en épargnant de l'argent, les Fabriques et les Communautés religieuses ne sauraient mieux faire que d'accorder leur patronage à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec. Elles trouveront là, en plus d'un vin de messe approuvé par l'autorité diocésaine, des hosties confectionnées avec le plus pur froment.

**Grandes, 60c. le cent - Petites, \$1.50 le mille**

Ainsi que plantes et fleurs naturelles, pour ornementation d'autel et décoration d'église.

Tous y trouveront encore des petits "Manuels du Sacré-Cœur de Jésus", publiés avec l'approbation de Son Éminence le cardinal Bégin, pour la modique somme de :

**25c. l'unité — \$2.75 la doz — \$20.00 le cent**

Une commande est sollicitée

HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Tel. 2007.

Avenue du Sacré-Cœur

QUÉBEC, P. Q.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi du Parlement, de juillet 1900)

**SIÈGE SOCIAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL**

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus au 31 Déc. 1917 - \$1,750,000.00  
Actif total, au delà de - - - - - \$21,600,000.00

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon. St. HOMERDAS LAPORTE, C.P., de la Maison Laporte, Martin (Ltee), administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W.-F. CARSLY, Capitaliste.  
Vice-Président et gérant général: M. TANCRÈDE BIENVENU.

M. G.-M. BOSWORTH, Vice-Président de la "Canadian Pacific Railway Co."

L'hon. NEMESZ GAENEAU, C. L., ex-ministre de l'agriculture, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

M. L.-J.-O. BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin (Ltee).

M. M. CHEVALIER, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien.

## BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires-Censeurs)

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

L'Hon. N. PÉRODEAU, Ministre sans portefeuille de la province de Québec, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. S.-J.-B. ROLLAND, Président de la Compagnie de papier Rolland.

84 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.  
Lettres de crédit circulaires pour toutes les parties du monde.

## SUCCURSALES DE QUÉBEC :

95 RUE ST-PIERRE - - - - - LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT  
BOULEVARD LANGELEJ - - - - - J.-ALPH. FUGÈRE, GÉRANT.

La nourriture gagnera la  
guerre; ne la gaspillez pas

Les restes deviendront agréables au goût  
et nourrissant en leur ajoutant une  
petite quantité de

# Bovril



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

### SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 49. — *Quarante-Heures*, 49.

**Partie officielle** : Nominations ecclésiastiques, 50.

**Partie non officielle** : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Impunité scandaleuse, 50. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Premier vendredi du mois—Bénédictio du S. Sacrement, 52. — Service anniversaire, 54. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 54. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 55 ; France, 56 ; Suisse, 57 ; Angleterre, 57 ; Allemagne, 58 ; Norvège, 58 ; Chili, 59. — VARIÉTÉS : Les veuves de France et le Saint-Siège, 60 ; Le mauvais livre, 61.

**Bulletin social** : DOCTRINE, Les bienfaits d'un congrès, 63.

---

### CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 29 septembre. — XIX ap. Pent. et 1 oct. DÉDICACE DE S. MICHEL, 1 cl.  
 Lundi, 30. — S. JÉRÔME, conf. et doct.  
 Mardi, 1 octobre. — S. RÉMI, év. et conf.  
 Mercredi, 2. — SS. ANGES GARDIENS, *dbl. maj.*  
 Jeudi, 3. — D<sup>e</sup> la lérie.  
 Vendredi, 4. — S. FRANÇOIS D'ASSISE, conf. *dbl. maj.*  
 Samedi, 5. — De la Ste Vierge.  
 Dimanche, 6. — XX ap. Pent. et 2 oct. SOL. DU T. S. ROSAIRE, 2 cl.

### QUARANTE-HEURES

29 septembre, St-Benjamin. — 1 octobre, St-Rémi ; Pontbriand. — 2, L'Ange-Gardien ; Les Saints-Anges. — 4, Sœurs de la Charité (Québec) ; Pont-Rouge. — 5, Beauceville. — 6, St-Sauveur ; Leeds.

---

## **PARTIE OFFICIELLE**

---

### **NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES**

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé ED. PAGÉ a été nommé aumônier du Sanatorium de Mastai ;

M. l'abbé ADOLPHE MICHAUD a été nommé aumônier des religieuses de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang ;

M. l'abbé ARMAND PROULX a été nommé curé de Saint-Roch des Aulnaies ;

M. l'abbé GEORGES DESJARDINS a été nommé curé de Saint-Antoine de Tilly ;

M. l'abbé WILFRID ROY a été nommé curé de Saint-Magloire ;

M. l'abbé EDOUARD GUAY a été nommé curé de Sainte-Agnès de Donnacona ;

M. l'abbé ARTHUR-V.-H. MARTIN a été nommé curé de Saint-Octave de Dosquet ;

M. l'abbé BENJAMIN PARADIS a été nommé aumônier de l'Hôpital-Général ;

M. l'abbé ALBERT LEMAY a été nommé aumônier des malades de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### **CAUSERIE DE LA SEMAINE**

#### **IMPUNITÉ SCANDALEUSE**

Un étranger qui arrive aujourd'hui à Québec peut difficilement se convaincre, au premier spectacle que lui offrent nos rues, de l'existence sur notre territoire d'une loi de prohibition. Non seulement les cas d'ébriété publique sont encore trop nombreux à Québec, mais les abords de certaines anciennes buvettes sont souvent encombrés, le jour et la nuit, et parfois jusqu'à nuire à la circulation, par des groupes de clients dont la voix et les gestes n'ont rien de tempérant. Pour ne pas voir ces attroupements quotidiens devant la porte de ces buvettes et pour ne pas en comprendre le but, il faudrait marcher aujourd'hui dans nos rues les yeux bien fermés.

Les adversaires de la prohibition profitent de ces abus déplorables pour jeter le discrédit sur la cause prohibitionniste et sur ses défenseurs, sans même leur rendre cette justice que, depuis la mise en vigueur de la loi Scott à Québec, " les désordres alcooliques ont diminué de cent pour cent dans toutes les localités environnantes", et les délits d'ivresse à Québec même de " cinquante pour cent ", d'après des déclarations récentes de *l'Action catholique*, bien renseignée.

Cette amélioration très notable, produite par une loi qu'aucune autorité civile ne s'était guère occupée, jusqu'à ces derniers jours, de faire respecter, depuis qu'elle a été mise en vigueur, chez nous, après un vote décisif des électeurs de Québec, nous permet d'entrevoir les bienfaits inouïs qu'elle peut donner à une ville et à toute une région, lorsque l'autorité civile voit sérieusement à son observation, comme on paraît vouloir s'y décider maintenant.

Il résulte des déclarations faites, la semaine dernière, au *Chronicle* de Québec, par les représentants respectifs de l'autorité municipale, provinciale et fédérale, après une campagne énergique et courageuse de ce journal, que rien n'avait été fait jusqu'alors par aucun de ces représentants de l'autorité civile pour punir les violateurs de la loi Scott à Québec. Et la loi a fait du bien quand même ! Il faut toujours qu'elle ait du bon. Mais, encore une fois, quels effets salutaires ne produirait-elle pas, chez nous, comme elle en a produits ailleurs, si son application, à Québec, était accompagnée de sanctions justes et sévères ! La loi qui défend le vol serait-elle vraiment bien efficace, si les juges n'envoyaient jamais les voleurs en prison ? L'impunité scandaleuse où ont été laissés trop longtemps les violateurs, de plus en plus nombreux, de la loi Scott, à Québec, voilà la cause principale des désordres alcooliques que l'opinion unanime des citoyens honnêtes déplore profondément et qui constituent, pour notre ville, a dit le maire Lavigne lui-même au *Chronicle* (No du 18 sept. p. 4) " une honte réelle. "

Qui est principalement responsable de cette complète absence de sanctions à l'égard des coupables ? Nous ne saurions le dire. Mais on nous permettra bien de regretter l'apathie dont ont paru faire preuve trop longtemps les autorités civiles, devant les viola-

tions flagrantes et de plus en plus nombreuses de la loi de tempérance qui régit notre ville. En attendant que les responsabilités soient établies, et il est nécessaire qu'elles le soient pour le bien public et pour l'honneur de notre ville, nous dénonçons énergiquement la fausseté des principes qui ont cours dans certain journal de Québec, au sujet de la loi de prohibition en vigueur chez nous et qui affirment que " les lois viables, les lois utiles, les seules lois efficaces sont celles qui répondent aux véritables sentiments du public." Avec cette nouvelle règle de morale publique, les lois qui n'ont pas la faveur populaire doivent être regardées comme inefficaces et condamnées comme telles. Ainsi donc, par exemple, une loi d'hygiène publique, ou encore une loi de défense nationale, quelque nécessaire qu'elle puisse être à la santé publique ou au salut de la patrie, doit être regardée comme inutile et inefficace, du moment qu'elle est jugée impopulaire par quelques citoyens. Qui ne voit le caractère désordonné d'une pareille doctrine ? Ne la laissons pas s'implanter chez nous ; et rappelons-nous que, d'après les principes de la doctrine catholique, une loi qui favorise le bien public et la pratique de la vertu est une loi utile et qui doit être revêue efficace par des sanctions appropriées, qu'elle soit impopulaire ou non.

A. H.

---

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### PREMIER VENDREDI DU MOIS.—BENEDICTION DU SAINT-SACREMENT

Q.—1° Est-il permis d'exposer le S.-Sacrement, le premier vendredi du mois, tout en disant ou chantant la messe du jour, même quand l'on pourrait licitement dire ou chanter la messe votive du Sacré-Cœur ?

2° Le premier vendredi du mois, à la messe, est-il strictement obligatoire de faire accompagner l'exposition du S.-Sacrement du chant d'un motet ; puis de faire la réposition en chape, avec chant du *Tantum ergo*, encensement, bénédiction du S.-Sacrement, prières *Dieu soit béni*, et *Laudate* ?

R.—1° Le privilège liturgique accordé par Léon XIII par un

décret de la S. C. des Rites, en date du 28 juin 1889, au premier vendredi de chaque mois, non empêché par une fête du Seigneur, un double de 1ère classe, ou une férie, une vigile, une octave privilégiées, c'est de pouvoir y chanter ou y dire la messe votive solennelle du Sacré-Cœur de Jésus, pourvu qu'on fasse, le matin de ce jour, quelques exercices en l'honneur du Sacré-Cœur.

Le décret ne parle pas de l'exposition du Saint-Sacrement, à la messe du Sacré-Cœur; cette permission est du ressort de l'évêque. Dans le diocèse de Québec, l'Ordinaire permet d'exposer le Saint-Sacrement "dans toutes les paroisses, communautés et collèges pendant ou après cette messe (du Sacré-Cœur), soit basse soit chantée"; il donne en outre "permission générale d'user du privilège un autre vendredi du mois (si on ne peut en user le premier vendredi), seulement une fois par mois pour chaque paroisse." (*Discipline*, 2e édition, page 170.)

La *Discipline* ne dit pas que le privilège de l'exposition est attaché strictement à la messe votive du Sacré-Cœur, mais à "une messe à laquelle assistent ordinairement beaucoup de personnes, dont un bon nombre communient par dévotion envers le Sacré-Cœur, de Jésus." De plus, comme on ne peut pas se servir du privilège liturgique de Léon XIII, le 2e vendredi du mois, il apparaît bien que la facilité d'exposer le Saint-Sacrement, dans notre diocèse, n'est pas liée à la messe votive solennelle du Sacré-Cœur, mais peut se faire à la messe du jour.

Nous ne savons pas s'il en est ainsi dans votre diocèse; le plus sûr serait de consulter votre évêque.

2° Si vous exposez le Saint-Sacrement, le premier vendredi du mois, il vous faudra le faire selon toutes les règles liturgiques. D'abord, lorsque vous exposez l'ostensoir sur le thabor, il convient de chanter un motet au S.-Sacrement: "de more cantatur *O Salutaris Hostia*, vel alius hymnus in honorem SS. Sacramenti," dit Wuest (page 127).

Pour la réposition, il y a des règles liturgiques bien déterminées que vous ne pouvez pas ne pas observer. Ainsi, avant la bénédiction du S. Sacrement, qui est de précepte après une exposition solennelle (S. C. R. 12 juillet, 1889, n. 3713), vous devez chanter ou réciter le *Tantum ergo* le verset *Panem de calo* et l'oraison *Deus qui nobis* et y faire l'encensement (S. C. R., 30 juin 1883, n. 3580 ad. VI). Vous devez aussi revêtir la chape, parce qu'il n'est jamais permis de donner la bénédiction du S. Sacrement en chasuble. (S. C. R., 6 fév. 1892, n. 3764 ad. VIII; *Ami du Clergé*, 1910, page 332.) Les prières *Dieu soit béni* et *Laudate* ne font pas partie du salut liturgique.

## SERVICE ANNIVERSAIRE

Q.—Quand un service anniversaire demandé par les parents d'un défunt est chanté un jour autre que le jour anniversaire de la mort ou de la sépulture, peut-on chanter à la messe et à l'absoute l'oraison de *anniversario* ou bien faut-il chanter trois oraisons comme à la messe quotidienne ?

R.—Vous devez, dans ce cas, chanter la messe quotidienne avec trois oraisons. La première ne pourra pas être l'oraison de *anniversario* mais une des *orationes diversæ*, celle qui convient à la personne pour qui vous dites la messe. A l'absoute, vous chanterez la quatrième oraison de "l'Ordre de l'absoute lorsque le corps n'est pas présent," tel qu'indiqué dans le petit manuel diocésain : *Ordre des sépultures*.

## CHRONIQUE DIOCÉSAIN

**Bénédiction d'un monument au Sacré-Cœur.**—Une belle fête religieuse a eu lieu dimanche après-midi, le 22 septembre, à Notre-Dame du Chemin, à l'occasion de l'inauguration et de la bénédiction, par Son Éminence le cardinal Bégin, d'un monument du Sacré-Cœur, érigé sur la place de l'église. Plusieurs membres du clergé étaient présents à la cérémonie ainsi qu'un grand nombre de personnages officiels et de notables de la paroisse. Son Éminence était assistée du R. P. Eugène-Marie, gardien des Français de Québec, et de M. l'abbé Bruno Pelletier, du Séminaire.

La cérémonie s'ouvrit par un morceau de fanfare suivi d'un cantique au Sacré-Cœur. M. l'abbé Aristide Magnan, curé du Lac-Noir, donna ensuite le sermon de circonstance.

Après le sermon, S. E. le cardinal Bégin a béni le monument et a renouvelé la consécration de toutes les familles de la paroisse au Sacré-Cœur.

Puis le clergé est retourné en procession à l'église où eut lieu la bénédiction solennelle du T. S. Sacrement, à laquelle présida Son Éminence.

A 5.50 heures, dimanche soir, au son des cloches de l'église paroissiale, a eu lieu dans tous les foyers de Notre-Dame du Chemin, la consécration des familles au Sacré-Cœur.

Le nouveau monument est de belle apparence. La statue du Sacré-Cœur, genre Montmartre, en orbronce, a sept pieds de hauteur et repose sur un piédestal en granit. La statue est le don d'un citoyen de N.-D. du Chemin.

**Communauté dans le deuil.**—Les Révérendes Sœurs de Jésus-Marie, du couvent de Sillery, viennent de perdre leur supérieure

provinciale, la R. S. Sainte-Croix, décédée lundi matin, après une maladie de deux ans, supportée avec la plus grande résignation.

**Pour New-York.**—Son Éminence le cardinal Bégin est parti dimanche soir, le 22 septembre courant, en compagnie de M. le chanoine Laberge, pour New York, où il a assisté aux funérailles du cardinal Farley, mardi matin.

---

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ROME

**Direction aux écrivains catholiques.**—Dans une lettre que S. S. Benott XV adressait, il y a quelque temps, au président de la Société Bibliographique de France, le Souverain Pontife exhorte les écrivains catholiques à ne pas oublier le précepte de l'amour du prochain, fût-ce l'ennemi.

“ Au milieu de tels malheurs, dit le Saint-Père, la charité mutuelle a disparu de beaucoup d'âmes, dans lesquelles s'est presque effacé le précepte nouveau apporté par l'Évangile qui nous oblige à aimer même nos ennemis. D'aucuns ont été si loin dans cette voie qu'ils en sont venus à mesurer l'amour dû à la patrie, à la haine de ceux avec qui la patrie est en guerre. Dans un tel choc des armes, dans un si violent conflit des âmes, on était en droit de redouter un refroidissement de la charité chez un grand nombre. Mais les passions de conquête et de domination qui ont engendré la guerre, aggravées par sa cruauté et sa longue durée, ont pour résultat d'enlever toute mesure aux rancunes, aux haines, aux désirs de vengeance.

“ Ces excès doivent être déplorés assurément par tous les hommes de bien ; mais ceux-là surtout qui, comme vous, travaillent par la plume doivent accomplir ce qui sera en leur pouvoir pour calmer et concilier les esprits, pour faire oublier ce qui tendrait à provoquer les colères, de telle sorte, en un mot, que, lorsque l'on posera les armes on abdiquera pareillement les haines. Dirigez donc dans ce sens les résolutions de zèle que vous renouvez présentement, ainsi qu'en témoigne votre lettre. Vous n'accomplirez aucun effort plus utile à la religion et à votre patrie que si, par l'enseignement, la persuasion, l'exhortation, vous amenez à profiter plus largement des bienfaits de la paix future les hommes ramenés alors à n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. ”

Voilà des paroles que plus d'un écrivain catholique devrait méditer et mettre en pratique.

**Pour empêcher les bombardements.**—Suivant des nouvelles de source autrichienne, le Saint-Père a fait une démarche auprès des autorités italiennes pour que Vienne soit épargnée par les aviateurs italiens, le gouvernement austro-hongrois s'engageant de son côté, à épargner Rome.

**Mille enfants libérés.**—Le Saint-Père est intervenu pour le transfert en Suisse de mille enfants serbes, détenus dans le camp de Branau (Bohême).

Comme le divin Maître, le Pape poursuit toujours sa mission de soulager les épreuves de ceux qui souffrent de la guerre.

**En vue de la béatification.**—Au printemps dernier, chez S. E. le cardinal Vico, ponent de la cause de la béatification et de la canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Pierre-Julien Eymard, s'est tenue la Congrégation des Rites, antipréparatoire, où les prélats et consultants théologiens ont examiné si l'on peut conclure à l'héroïcité des vertus pratiquées par le vénérable fondateur des Prêtres du Très Saint Sacrement.

#### FRANCE

**Mort de Mgr Métreau.**—Mgr Métreau, évêque de Tulle, est mort le 24 avril dernier.

Né à Bordeaux, en 1856, ordonné prêtre en 1883, il fut successivement professeur à Tivoli, vicaire à Notre-Dame de Bordeaux, curé de Notre-Dame, à Arcachon, enfin chanoine et archiprêtre de St-Michel, à Bordeaux. En 1912, il était élu évêque titulaire de Thermoe et auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Tours. Enfin, en 1913, il succédait, à Tulle, à Mgr Nègre devenu archevêque de Tours.

**Son successeur.**—Mgr Jean Castel, vicaire général de Pamiers, a été nommé évêque de Tulle.

Né à Foix en 1868, ordonné prêtre en 1891, Mgr Castel était depuis 1909 vicaire général titulaire du diocèse de Pamiers, archidiacre de Saint-Girons et des doyennés de La Bastide-de-Sérou, des Cabannes, de Tarascon et de Vic-Dessos.

**Paroles de chrétien.**—Nous lisons dans la *Semaine Religieuse de Blois*: "Les Blésois sont aujourd'hui à même d'apercevoir, sur les murs de la caserne Maurice-de-Saxe, des affiches officielles donnant le portrait du généralissime Pershing et portant au-dessous une proclamation adressée aux troupes américaines venues en France pour se joindre aux Alliés sur notre front et dont voici l'exacte traduction :

"La misère sera votre partage, mais la confiance en Dieu vous reconfortera ; vous serez tentés, mais les enseignements de Notre-Seigneur vous donneront de la force. Que votre courage comme soldat et que votre conduite comme homme, soient une inspiration à vos camarades et un honneur à votre pays."

"J. Pershing."

Puissent tous les soldats alliés, sans exception, s'inspirer toujours de ces conseils si nobles et si chrétiens du généralissime américain et puissent les proclamations de tous les généraux être rédigées dans un esprit aussi chrétien.



SUISSE

**Le catholicisme à Zurich.**—Quoique aboli pendant près de trois siècles (1528-1807), et vivement troublé en 1873 par le schisme des vieux-catholiques, le catholicisme a pris dans la cité de Zwingle un développement assez considérable. On y comptait 4,000 fidèles en 1840, 8,000 en 1870, 16,000 en 1880, aujourd'hui il y en a 60,000, dont les deux-tiers environ sont pratiquants. Ils ont à leur service, outre quelques chapelles, les églises de Saint-Pierre et Saint-Paul, de Notre-Dame, de Saint-Antoine et de Saint-Joseph, en attendant la prochaine construction de celles du Bon-Pasteur et du Sacré-Cœur. De plus, pour les besoins de la colonie catholique de Zurich, il y a une vingtaine de prêtres, trois hôpitaux et plusieurs vastes locaux pour la jeunesse et les Sociétés ouvrières, presque autant de stations, et environ 110.000 catholiques, soit le cinquième de la population. En 1917, année marquée par le quatrième centenaire de la révolte de Luther, on y recontra huit députés catholiques au grand Conseil, autant au Conseil municipal de la capitale, et trois inspecteurs d'écoles. Que Dieu continue à bénir le zèle du clergé et les bonnes dispositions de l'ensemble de la communauté catholique de cette ville et de ce canton !

**Mort du R. P. Nouvelle.**—Le 13 août dernier est décédé à Fribourg, le T. R. P. Nouvelle, supérieur général des Oratoriens.

Le R. P. Nouvelle était né à Toulon et avait fait ses études au Collège de La-Seyne. Il avait été sous-directeur au célèbre collège de Juilly, fondateur et directeur de l'école Massillon, à Paris. Vicair général de l'Oratoire sous le supérieurat du cardinal Perraud, il en devint le supérieur général, en 1901.

Il était très versé dans l'étude des questions d'exégèse.

ANGLETERRE

**La cause.**—Le cardinal Bourne, de Londres, voit dans l'oubli du surnaturel, une des causes principale de la prolongation de la guerre. " Chez nos ennemis, dit-il, le surnaturel est oublié, la force brutale prime tout ; chez les Alliés, il n'a pas la place voulu. La France (qui n'a peut-être jamais été plus près du divin Maître), comme nation, a un gouvernement qui n'a jamais osé lever les mains pour prier, et pas un de ses hommes politiques n'a osé proposer publiquement de renouer avec le Saint-Siège. En Italie, le peuple garde sa foi naïve, mais le gouvernement n'a jamais institué de prières publiques pour la guerre ; il ne s'occupe du Pape que pour écarter son influence. En Angleterre, le Souverain peut inviter son peuple à s'agenouiller devant la Majesté divine, certain que l'invitation éveillera dans tous les cœurs une réponse favorable."

ALLEMAGNE

**Affaiblissement de la foi chez les protestants.** — Cet affaiblissement est tout à fait logique : le libre examen et la négation des principes fondamentaux portent leurs fruits de mort. Il n'en est pas moins utile de constater la déchéance.

Il y a treize ans, sur les vingt-deux Facultés de théologie protestante qui existent en Allemagne, il n'y en avait plus que deux, les deux moins importantes, qui enseignassent la divinité de Jésus-Christ. La contagion de l'incrédulité a gagné les pasteurs luthériens eux-mêmes. Les pasteurs "modernistes" transforment leur chaire en une succursale des Facultés littéraires. A Cologne, le prédicant Jatho prêche le paganisme dans toute sa crudité. Le pasteur Mouritz baptise "au nom du Bien, du Progrès et de l'Évolution" ! De la négation du dogme au mépris du Décalogue, la descente est rapide. Le luthéranisme a franchi le pas. Le pasteur Maumann jette sur le Décalogue le mépris et le sarcasme : "Quelle morale obligerait ?" s'écrie-t-il. Et la *Hilfe*, Semaine religieuse sociale des pasteurs, prend parti pour la morale de l'intérêt.

NORVEGE

**Le retour à l'unité.** — Mgr Fallize, le premier évêque catholique de la Norvège, depuis la Réforme, à l'occasion du quatrième centenaire de la révolte de Luther, dit la joie du chef d'un diocèse de plus en plus florissant, dans une lettre qu'ont publiée *les Missions catholiques*.

"Partout, j'ai eu la consolation d'être salué par de nouveaux frères en Jésus-Christ qui me voyaient pour la première fois, et partout leur nombre était si grand que je me demandais avec anxiété où je prendrai les moyens pour leur assurer assez de place dans nos églises et nos écoles. A Arendal, par exemple, qui doit à la générosité française sa petite église et sa salle d'école, mes soucis sous ce rapport égalaient presque ma joie de Père, en voyant que, depuis ma dernière visite, des conversions de luthériens avaient presque doublé ma famille. Partout les anciens et les nouveaux catholiques me disaient leur profonde gratitude pour les âmes apostoliques qui, oubliant leurs propres besoins, ne cessent de nous combler de leurs bienfaits."

La façon même dont les protestants ont célébré l'anniversaire de l'acte fameux de Luther qui a séparé leur pays de cette Église, qui avait apporté la vraie foi à leurs ancêtres, est une cause de grande consolation pour Mgr Fallize :

"Oui, on a fêté le triste héros de la révolte protestante et répété à satiété les anciennes accusations contre l'Église du moyen âge. Mais, jamais dans ces régions, les luthériens honnêtes n'ont protesté aussi vivement contre ces calomnies ; jamais encore n'avait été proclamé avec

autant de persuasion et d'énergie ce que le monde et surtout la Norvège doivent à l'Église catholique.

A l'assemblée solennelle tenue, le 21 octobre, à l'Université de Christiania, en présence du roi, des ministres, des députés, et de toutes les notabilités de la capitale, le discours fut prononcé par le Dr Bramdrud :

" Il déclara que, à ses yeux et aux yeux de la science de nos jours, la statue traditionnelle de Luther était effritée.

" Personne, dit-il, ne voit plus en Luther le grand rénovateur de la foi, le promoteur de la Bible (elle était vénérée et répandue longtemps avant lui), le rénovateur de la piété et de la sainteté primitives (dont lui-même était loin d'être un modèle), promoteur de la civilisation et de la culture, l'ennemi de la superstition, lui, le représentant le plus rétrograde du moyen âge et l'homme le plus superstitieux de son époque, à tel point qu'on doit se demander si, en réalité, on doit voir en lui l'initiateur de l'époque moderne et même de l'émancipation protestante. "

Tout cela a été dit en séance publique et applaudi par l'assemblée, et personne n'a adressé à l'orateur la moindre critique.

Les temps ont changé en Norvège, comme, du reste, dans les autres pays scandinaves. Les idées catholiques font leur chemin et l'avenir s'annonce consolant.

#### CHILI

**Sur la pente.**—La victoire qu'ont remportée les anticléricaux aux élections générales d'il y a un an rend imminente la séparation de l'Église et de l'État dans ce pays. Ces radicaux ont de grosses majorités dans les deux Chambres. Le président se trouve à avoir tous ces gens contre lui, car, quoique non catholique, il est opposé à cette séparation.

Au témoignage du correspondant du *New World*, de Chicago, c'est la première fois au cours de la présente génération que les anticléricaux remportent pareille victoire.

## VARIÉTÉS

### LES VEUVES DE FRANCE ET LE SAINT-SIEGE

Le lundi 29 juillet, les veuves de France faisaient remettre à S. E. le cardinal Gasparri pour qu'il le dépose aux pieds du Souverain Pontife, l'expression d'un témoignage de foi bien émotionnant.

Deux cent mille veuves, soucieuses de garder à l'Église sa place et ses droits en France, désireuses de l'affirmer, avaient adhéré à la supplique qui suit :

*Très Saint Père,*

Les Françaises veuves de la guerre, au nombre de deux cent mille humblement prosternées aux pieds de Votre Sainteté, la prient de vouloir bien agréer, l'expression de leur inviolable fidélité au Siège Romain.

Comme chefs de famille, elles prennent à Vos pieds l'engagement sacré d'élever leurs enfants dans l'amour de l'Église et promettent à Votre Sainteté de les instruire des graves devoirs qu'impliquent cet amour et cet attachement.

Elles Vous supplient, Très Saint Père, en échange de cette promesse, d'offrir Vous-même à Dieu leurs vies brisées et toutes leurs douleurs, afin qu'ayant cette offrande pour agréable, il plaise à la Divine Majesté de transformer leurs larmes en un torrent de bénédictions qui retombe sur leurs enfants et ramène aux pieds de Votre Sainteté une France renouvelée.

*Très Saint Père,*

Celles qui souffrent le plus pour la France et qui tiennent son avenir dans leurs mains sont heureuses et fières de se dire bien haut,

les Filles très fidèles de Votre Sainteté.

Presque tout l'épiscopat s'associait à ce magnifique acte de foi, qui se présentait au Saint-Père sous le haut patronage de S. E. le cardinal Luçon ; 5 autres cardinaux, 71 archevêques et évêques avaient groupé leurs patronages sous le sien, de telle sorte que le Saint-Père recevait vraiment l'acte de foi de la France entière, représentée par ce qu'elle a de meilleur : ses évêques et ses veuves chrétiennes.

Le livre d'or offert au Pape contenait, avec la liste de ces patronages, le texte de la supplique, le chiffre des veuves adhérentes et les noms des principales zélatrices du mouvement : parmi ces noms figurent les plus illustres noms français : la duchesse de Rohan et la princesse de Clermont Tonnerre, présidentes de ce mouvement, la princesse de Tonnay-Charente-La Rochefoucauld, la princesse de Polignac, la baronne Lejeune née princesse Murat, la comtesse de Barral, la comtesse de Vogué, la Vicomtesse de la Tour du Pin, la vicomtesse de Castelnau, belle-fille du général de Castelnau, etc., etc.

Le livre d'or en parchemin porte à la première page la reproduction des Saintes Femmes au sépulcre de *Fra Angelico*, avec au-dessous, cette parole pleine d'espérance pour nos morts : " Pourquoi cherchez-vous parmi les morts, celui qui est vivant ? "

Les diverses pages, richement enluminées, renferment, dans des ogives ou des médaillons, les évêques français canonisés et les saintes veuves, et l'album se termine par une belle peinture du sermon sur la montagne avec ce verset : " Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ".

En même temps que le livre d'or, les veuves faisaient remettre au Saint-Père tout ce qui est nécessaire pour la célébration de la messe, que le pape a bien voulu leur promettre de dire aux intentions de la supplique : une aube en dentelle de Bruxelles, une nappe d'autel en point d'Angleterre, toute la lingerie en fine broderie et à jours ; une très belle chasuble en drap d'or fin, sur laquelle sont brodés d'une façon merveilleuse les grands souvenirs de l'histoire de France ; le calice en vermeil richement ciselé porte sous son pied le nom des diocèses qui se sont associés à ce grand acte de foi, autour du pied cette inscription : *les Veuves de France à Sa Sainteté Benoît XV* et sur le pied, en lettres de diamants ces paroles : *Pacificans per sanguinem crucis ejus sive quæ in terris, sive quæ in cælis sunt.*

#### LE MAUVAIS LIVRE

Voulez-vous constater vous-même et comme toucher du doigt l'extrême influence des mauvaises lectures pour fausser les esprits, gâter les cœurs et corrompre les mœurs ? Sachez seulement vous souvenir des faits si tristes qui se déroulèrent à maintes reprises sous vos yeux.

Qui de vous, une fois ou l'autre, n'a rencontré sur son passage certains jeunes hommes de nature idéale, dans lesquels la distinction, de la race, une éducation exquise, et la grâce de Dieu avaient comme accumulé toutes les noblesses et tous les charmes ? On voyait ces braves enfants âpres au travail, passionnés d'instinct pour toute grande et belle idée, délicats avec les leurs, généreux avec tous. Leur mère en était justement orgueilleuse et leur père comptait sur eux pour assurer l'avenir de sa maison. Or, voici qu'un jour leur front si pur et si paisible s'est assombri, leur regard qui se levait si clair et si droit s'est abaissé fuyant et gêné. C'a été comme une transformation générale et douloureuse de tout leur être qui s'est dénoncée à quiconque les approchait. La famille, en particulier, qui naguère était leur grande joie, en est arrivée soudain à les ennuyer, à leur être insupportable. La foi de leur mère les a fait sourire, les enthousiasmes

patriotiques de leur père ou de leurs frères leur ont fait hausser les épaules. Si, par politesse, ils gardent encore une certaine réserve dans le face à face de la vie quotidienne, dès qu'ils ont franchi le seuil de la maison paternelle, ils ne craignent pas de tourner en dérision tout ce qui s'y dit et tout ce qui s'y passe. Ce sont vraiment d'autres hommes, presque des étrangers et des ennemis, dans le milieu intime dont hier ils étaient la joie et la fierté.

Qui donc a accompli cette œuvre de tristesse et de honte ?  
 Qui donc a volé ces âmes à leur mère, à leur patrie, à Dieu ?  
 Qui donc a fait cela ? Qui donc a commis ce crime ? Un mauvais livre !

Un jour, quelque pauvre père, en un instant d'inconscience et d'oubli, a eu le malheur de dire en présence de ces jeunes hommes qu'à leur âge et avec leur culture, on pouvait et on devait tout lire, et cette parole imprudente entendue, retenue et, hélas ! traduite sans retard en actes, est venue aboutir fatalement aux conséquences que vous savez et que tant de familles chrétiennes déplorent.

Eh bien ! non, un jeune homme, même très instruit, n'a pas le droit de tout lire. Le prétendre serait une erreur aussi grossière que funeste !

Bien plus, nous n'hésitons pas à dire que ni l'homme mûri lui-même, ni le vieillard couronné de cheveux blancs, ne pourraient réclamer sagement la liberté de tout lire, sans préparation et sans discernement.

Cette doctrine est peut-être de nature à blesser l'amour propre de plusieurs. Nous voulons bien le reconnaître, mais cela ne l'empêche pas d'être confirmée par tout ce que les faits nous apprennent de la fragilité irrémédiable de l'esprit et du cœur de l'homme. On ne peut pas plus interdire aux mauvaises lectures de ravager les âmes qu'on ne peut défendre au feu d'enflammer l'étaupe, ou à la tempête d'éteindre un flambeau.

Nous irons même beaucoup plus loin dans nos affirmations et nous dirons, avec les hommes d'expérience, que certains livres bons en soi ne peuvent pas être lus par tous, sans distinction. Il y a un âge, en effet, un degré de culture, un état d'esprit nécessaire pour pouvoir lire, sans danger ou utilement, tel ou tel ouvrage.

Que d'esprits ont été bouleversés, et que d'âmes ont été désemparées par d'imprudentes lectures, même objectivement bonnes ! L'orgueil qui règne partout aujourd'hui, hélas ! ne veut tenir aucun compte de ces prudences et de ces opportunités ; comment s'étonner qu'il entraîne des foules d'âmes à l'abîme et à la perdition ?

MGR DELAMAIRE

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### LES BIENFAITS D'UN CONGRES

La plus importante et la plus féconde leçon qu'ait donnée à notre peuple le premier Congrès des Unions ouvrières nationales et catholiques, qui s'est tenu à Québec, le 31 août et le 1er septembre, c'est la déclaration de principes qui en marqua l'ouverture et qui ramène toute la question ouvrière à "l'Évangile commenté par les Papes", donnant ainsi à l'Église la seule place qui lui convienne dans le monde ouvrier, la première. Il est pénible de constater que jusqu'à l'organisation récente des divers groupements ouvriers qui ont participé au Congrès, nos ouvriers canadiens-français ne nous avaient pas accoutumés à d'aussi fières déclarations de principes catholiques. Et cela s'explique, quand on songe que nos ouvriers furent d'abord embrigadés dans l'Internationale, d'où sont exclues les préoccupations religieuses et où l'on ne donne à la religion elle-même qu'une place décorative, quand on veut bien lui en donner une. Le Congrès des ouvriers catholiques ne s'est pas contenté d'une prière écourtée avant et après ses délibérations, à la mode de la Fédération américaine ; il a délibéré en présence de Dieu et dans la pleine lumière de la doctrine catholique. Et nous sommes heureux de répéter que c'est là une date très importante dans l'histoire religieuse du Canada. "C'est la religion seule, disait Pie X aux patrons chrétiens du Nord de la France en 1904, qui a la vertu de mettre d'accord les diverses classes de la société, en proie à un conflit chaque jour plus menaçant ; oui, c'est la religion seule qui est capable d'inculquer cette moralité sans laquelle les règlements les mieux conçus ne servent de rien ; oui, c'est la religion seule qui assure le respect de tous les droits et l'accomplissement de tous les devoirs, en substituant le désintéressement à l'égoïsme, la résignation à l'envie, l'amour à la haine."

Le Congrès catholique qui s'est clos à Québec le 1er septembre a été, de plus, pour tous les ouvriers canadiens-français qui ont adhéré ou qui adhèreront à son œuvre d'organisation

nationale et catholique, une délivrance : une délivrance du joug de l'étranger, en proclamant et en établissant sur des bases solides l'autonomie des forces ouvrières canadiennes ; une délivrance du joug de l'anticléricalisme, en débarrassant nos braves ouvriers catholiques de l'autocratie redoutable de certains meneurs sans scrupules, et toujours prêts à mobiliser les Canadiens-Français membres de leurs unions pour les tâches les plus déshonorantes, comme celle, par exemple, de la glorification de l'anarchiste espagnol, Ferrer, il y a quelques années.

Le Congrès a été encore un puissant gage de paix pour la société canadienne et de prospérité pour notre industrie nationale, en assurant, dans les rapports entre ses membres et leurs patrons, le règne de la justice et de la charité, sans lesquelles il ne reste plus que " la force brutale " comme solution de la question ouvrière. Et le Congrès a ainsi porté un rude coup à la doctrine socialiste de la lutte des classes, doctrine sauvage qui met toute la civilisation en danger et qui fait de la haine le principe fondamental de la vie sociale.

A l'Église et à la Patrie le premier Congrès des Unions ouvrières nationales et catholiques est donc apparu comme " une force qui se lève " pour la défense de la vérité, de l'ordre social et de " toutes les justes revendications " de la classe ouvrière. Il leur est aussi apparu comme un gage d'espoir : " Les ouvriers de cette province groupés en unions nationales et catholiques, disait l'adresse des congressistes à S. E. le cardinal Bégin, forment aujourd'hui un bloc solide ; ils sont près de vingt mille... Dans dix ans, si Dieu le veut, ils auront rallié à leur mouvement et à leurs idées presque tous les travailleurs canadiens-français : c'est du moins notre espérance. " Et Son Éminence de répondre à ses chers ouvriers : " Puisse la divine Providence bénir et réaliser vos espérances ! "

Ce souhait de notre vénérable Archevêque devrait être, désormais, pour nos lecteurs, et tout particulièrement, pour les prêtres, il nous semble, une intention de prière bien chère et souvent renouvelée. De son accomplissement dépend, en effet, pour une bonne part, l'avenir religieux du peuple canadien-français.



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le  
30 juin, 1918 - - - - - \$1,344,152.62

| ANNÉES       | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|--------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 31 déc 1909  | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 31 " 1911    | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 31 " 1913    | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 31 " 1915    | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 31 " 1917    | 530      | 38,872                  | 74,347   | 1,231,078.97 |
| 30 juin 1918 | 555      | 39,910                  | 75,540   | 1,344,152.62 |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
M. X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, Bergerville, Québec.

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : " A. A. P. Q. " ————— et ————— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Spécialités : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

# TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET

**FERBLANTIERIS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

FONDÉE AU CANADA EN 1885

TELEPHONE 7171

## F. GERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

372, RUE SAINT-JEAN  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

“ VATICAN ”

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTRÉAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropi-

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

*En vente*

## L'image du Sacré Cœur de Loublande

Cette image est imprimée en douze couleurs et reproduit fidèlement l'aquarelle originale, dans sa merveilleuse inspiration, peinte par une religieuse sur les indications de Claire Ferchaud, la Voyante de Loublande.

Format pour livre 0.05 l'unité 0.50 la douz. \$3.50 le cent.

Moyen format, 10 x 16½, \$0.75 l'unité.

Grand format, 17 x 25, \$1.50 l'unité.

Frais de poste en plus.

---

**Les promesses du Sacré Cœur expliquées**, par le R. P. Jos. E. Freceon. Nouvelle édition en français. Un volume de 450 pages et plus de 50 belles illustrations approuvées par Son Eminence le Cardinal Bégin. Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion au divin Cœur de Jésus et d'aider par sa vente à de bonnes œuvres telles que missions et collège apostolique. Se procurer un ou plusieurs volumes et les faire circuler donnera aux souscripteurs un titre spécial à la "onzième promesse". Prix \$1.75 l'exemplaire, franco \$1.85.

Près de 1100 volumes vendus en quelques mois !

---

## LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue BUADE - - QUEBEC.

---

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

---

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

---

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de muséum scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

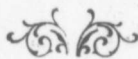
# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**  
53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5502

QUÉBEC.

**BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES.** — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

ACHETEZ  
— VOS —



# FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

QUEBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

## BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

### SUCCURSALES A QUEBEC:

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILOU, Coin 4ième Avenue et 5ième rue.

### SUCCURSALES A LEVIS:

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres.  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-  
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU  
et LÉVIS RUE EDEN.

### BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

### COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débiteures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles